

Internationale Organisationen = Organisations internationales

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **91 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

s'accomplir d'après des principes uniformes sur tout le territoire suisse.

Les nouvelles prescriptions sont conçues en tant que prescriptions cadres, elles offrent ainsi aux cantons la possibilité de tenir compte de leurs particularités.

Département fédéral de justice et police

Ordinanza concernente la misurazione ufficiale

Il Consiglio federale ha posto in vigore al 1° gennaio 1993 il decreto federale concernente il contributo alle spese per la misurazione ufficiale e l'ordinanza concernente la misurazione ufficiale. L'ordinanza sostituisce quella del 12 maggio 1971 concernente la misurazione catastale.

La misurazione ufficiale costituisce una componente del registro fondiario. Le spetta il compito di procurare informazioni su situazione, forma e contenuto dei fondi, di rappresentarle nei piani e nei registri nonché di amministrarle. Queste informazioni della misurazione ufficiale sono anche fondamentali pianificatori e decisionali irrinunciabili per tutti i settori dell'economia e dell'amministrazione che hanno a che fare con il suolo.

Il contesto in cui è inserita la misurazione ufficiale è fortemente mutato nel corso degli ultimi decenni. Da un canto, la crescente intensità dell'utilizzazione del suolo e la conseguente intensità di disciplinamenti in materia di diritto edilizio e pianificatorio, di protezione dell'ambiente, d'approvvigionamento e d'accantonamento dei rifiuti, di statistica, ecc. sono all'origine di un accresciuto fabbisogno d'informazioni più esatte, più rapide e più complete sul suolo. D'altro canto sono stati elaborati mezzi e metodi tecnologici assolutamente nuovi di rilevamento, gestione e pubblicazione dei dati.

La misurazione ufficiale si basa invece ancora essenzialmente su fondamenti legali che sono improntati sulle condizioni vigenti a cavallo dei due secoli. Essa tiene quindi soltanto in parte conto dell'evoluzione tecnologica nonché delle modificate necessità d'informazione degli utenti.

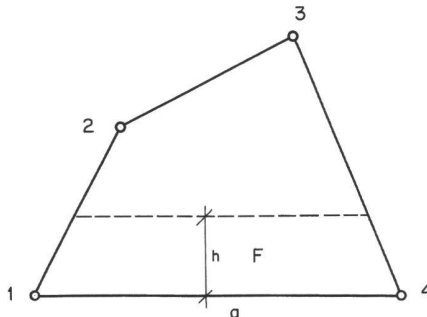
Secondo la nuova ordinanza, la misurazione ufficiale oltre a essere il fondamento per l'allestimento del registro fondiario federale è anche la base per l'introduzione e la gestione dei sistemi d'informazione sul suolo. La misurazione ufficiale rimane anche per l'avvenire un compito federale che dev'essere eseguito a livello nazionale secondo principi unitari.

Le nuove prescrizioni sono concepite come prescrizioni quadro e offrono di conseguenza ai Cantoni la possibilità di tenere conto delle specificità cantonali.

Dipartimento federale di giustizia e polizia

Lehrlinge Apprentis

Aufgabe 1/93



gegeben $y_1 = 100.00$ $x_1 = 100.00$
 $y_2 = 120.00$ $x_2 = 200.00$
 $y_3 = 180.00$ $x_3 = 250.00$
 $y_4 = 220.00$ $x_4 = 50.00$

Die neue Grenze soll parallel zur Grundlinie a liegen und die Fläche $F = 500 \text{ m}^2$ betragen

gesucht $h = ?$

J. Pfeifer

Internationale Organisations internationales

Les échanges de géomètres

Publication no 1 de la FIG

Construction européenne, dialogue nord-sud, coopération avec les pays de l'Est ... notre époque est marquée par le rapprochement des peuples. Encore faut-il apprendre à mieux se connaître. La Fédération Internationale des Géomètres s'y emploie depuis plus d'un siècle à travers de multiples rencontres et publications. Dans ce but, la FIG a publié récemment un rapport intitulé «les échanges de géomètres». Il s'agit des réflexions d'un groupe d'étude présidé par le Dr Seppo Härkönen (Finlande) qui veut encourager:

La mobilité des géomètres

La FIG a entre autres missions celle de «faciliter les rapports avec les autorités compétentes et l'échange de personnel de la profession entre les différents pays» (article 1

des statuts). Certes, les nombreuses réunions internationales permettent des échanges personnels fructueux. Mais la rapidité des changements tant dans nos sociétés qu'au sein même de nos domaines d'activité exige une plus grande mobilité, notamment en améliorant la transmission de l'information et en facilitant l'échange de jeunes géomètres (étudiants et stagiaires en particulier).

«Il est très important que les géomètres expérimentés, les experts et les responsables voient de leurs propres yeux les procédés exploités dans les pays où une branche particulière de la profession évolue à l'avant-garde du développement. Il est souvent très impressionnant d'expérimenter les diverses méthodes dans des circonstances complètement différentes, car cela confère une plus grande profondeur du savoir».

La directive 89/48 de la Communauté Européenne demande la reconnaissance mutuelle des diplômes sur la base d'exigences minimales admises par les pays membres.

Les échanges d'étudiants

La grande diversité des systèmes et des niveaux de formation à travers le monde ne permet pas de formuler des recommandations générales. Il serait toutefois souhaitable que la coopération interuniversitaire privilégie le suivi d'une partie des études dans un établissement étranger similaire, le passage de tout ou partie des examens dans un tel établissement et la participation à des cours post-grade. Les étudiants et les jeunes diplômés universitaires sont particulièrement aptes à assimiler des idées nouvelles et à tester des techniques originales. Mais ils sont plus vulnérables financièrement. C'est pourquoi, au-delà des nombreux accords bilatéraux déjà conclus, plusieurs groupes de pays ont lancé divers programmes d'échanges multilatéraux, tel ERASMUS auquel participe la Suisse.

La formation continue

Si la majorité des géomètres expérimentés suivent des cours post-grade dans leur pays, il est démontré que l'expérience d'une formation continue à l'étranger élargit le champ de vision et apporte des idées nouvelles profitables. Réciproquement le visiteur apporte son savoir à ses hôtes. Diverses formes de séjour sont recommandées par le document: les études de plus ou moins longue durée, les voyages en groupe de professionnels, les séjours chez des confrères étrangers et les missions d'experts.

Les échanges avec les pays en voie de développement

La publication rappelle que «les géomètres constituent une profession clé pour le développement économique et culturel d'un pays, et tout particulièrement d'un pays en voie de développement...». Or les efforts de formation des géomètres dans ces pays sont encore actuellement tributaires de la coopération de nos pays à haute technologie.

Le document préconise le renforcement des parrainages entre universités du «nord» et du «sud», l'offre d'une formation complé-

mentaire dans les pays à technologie avancée tant en milieu professionnel que scolaire et la collaboration à des projets de développement sur place. L'appui financier ne peut s'affranchir d'une transmission du savoir-faire.

En conclusion, le rapport invite les associations membres à promouvoir une véritable politique d'échange pour les personnes motivées. De son côté, le Bureau de la FIG cherche les moyens de créer un programme à l'échelle mondiale. Il se réjouit des premiers jumelages récemment conclus.

S'il est facile de se mettre d'accord sur les grands principes du libre échange, leur application concrète ne va pas sans difficultés, ne serait-ce qu'au sein des pays de la Communauté européenne. Le récent symposium organisé à Madrid sur ce thème est révélateur des obstacles encore à surmonter: langues différentes, équivalence des voies de formation, traditions professionnelles, etc.

La mobilité est avant tout affaire de motivation, d'ouverture d'esprit; même si elle n'est pas toujours financièrement rentable à court terme, elle apporte un plus humain à chacun de ses acteurs.

J.-R. Schneider

59e séance du comité permanent FIG

Le 59e séance du comité permanent de la Fédération internationale des géomètres (FIG) s'est tenue à Madrid du 28 septembre au 2 octobre 1992. C'était la première fois depuis sa fondation, il y a plus de 100 ans, que la FIG se réunissait en Espagne. Le Colegio Oficial de Ingenieros Técnicos en Topografía, organisa cette manifestation en parallèle avec son V^e congrès national. Outre les séances administratives, quatre symposia et une exposition professionnelle se tinrent à la Casa de Campo, au milieu d'un vaste parc de la banlieue ouest de Madrid.

Les 36 exposés regroupèrent une assistance numériquement variable, mais toujours très attentive aux propos des orateurs. Notre collègue Raymond Durussel présenta en anglais un remarquable exposé intitulé «Accuracy of data for information systems» qui suscita de nombreuses questions pertinentes relatives à notre précision helvétique.

Commission 2

(éducation professionnelle et littérature)

Un symposium fut consacré aux échanges de géomètres entre pays de la Communauté européenne et un autre traita des divers aspects de la formation professionnelle. Ces thèmes intéressèrent vivement la Commission 2 de la FIG, présidée depuis une année par le professeur Richard Hoisl de l'Université technique de Munich. Lors des discussions, plusieurs questions portèrent sur la manière dont nous motivons les jeunes pour choisir notre profession. L'importance de la formation continue (Continuing Professional Development = CPD education) a été maintes fois rappelée.

Le professeur Sig Enemark, vice-président

de la Commission 2, présenta le programme d'un séminaire (Workshop) qui se tiendra l'année prochaine à Aalborg dans le nord du Danemark les 2, 3 et 4 juin 1993. Son thème: les défis posés par la formation professionnelle de demain (Facing the Educational Challenges of the Future), notamment l'influence des nouveautés technologiques et méthodologiques sur les plans d'études.

Une visite, fort bien organisée par nos collègues espagnols, permit aux enseignants étrangers présents d'apprécier les efforts consentis par l'Escuela universitaria de ingeniería técnica topográfica de Madrid, tant pour le contenu récemment réactualisé de son plan d'études, que dans l'équipement de ses divers locaux.

Un premier cycle de 3 ans conduit au diplôme d'ingénieur topographe. Pour ceux qui veulent approfondir leurs connaissances, 4 semestres supplémentaires d'études donnent droit au diplôme d'ingénieur en géodésie et cartographie.

J.-R. Schneider

FIG-Kongress 1994 in Melbourne Congrès FIG 1994 à Melbourne

Call for papers

Persones, die am FIG-Kongress in Melbourne einen technischen Bericht vortragen möchten, müssen ihr Gesuch mit einem speziellen Formular bis 1. Februar 1993 an den Präsidenten der entsprechenden FIG-Kommission richten. Die Autoren müssen ihre Berichte persönlich vortragen und sich vor dem 1. November 1993 als Kongressteilnehmer einschreiben. Weitere Auskünfte und Einschreibungsformulare können bei den Schweizer FIG-Delegierten oder bei untenstehender Adresse bezogen werden.

Toute personne désirant présenter un exposé technique au Congrès FIG de Melbourne, doit présenter sa demande à l'aide du formulaire correspondant, auprès du président de la Commission FIG concernée, avant le 1er février 1993. L'auteur devra présenter personnellement son exposé, donc être inscrit comme participant au Congrès avant le 1er novembre 1993. Tout renseignement ou formulaire d'inscription peut être obtenu auprès du délégué suisse à la Commission FIG concernée ou auprès de:

Hubert Dupraz, Institut des mensurations, EPFL, GR-Ecublens, CH-1015 Lausanne.

Wie? Wo? Was?

Das Bezugsquellen-Verzeichnis gibt Ihnen auf alle diese Fragen Antwort.

Firmenberichte Nouvelles des firmes

Elektronische Totalstation CTS-2

Die Fisba-Optik AG, Generalimporteur für die Schweiz von Topcon-Vermessungsgeräten freut sich, Ihnen die neue Totalstation CTS-2 von Topcon, vorstellen zu dürfen.

Die Totalstation CTS-2 ist das Nachfolgemodell des bereits erfolgreich eingeführten CTS-1 und gehört auch heute noch zu den kompaktesten Totalstationen auf dem Vermessungssektor. Die wichtigsten Neuerungen sind der eingebaute Stehachskompensator, der den Vertikalwinkel automatisch korrigiert sowie die RS-232C-Schnittstelle, die einen beidseitigen Datenfluss zwischen dem CTS-2 und einem Feldrechner oder Computer ermöglicht. Die Absteckfunktion erlaubt, die zur Absteckung notwendigen Daten direkt aus dem Feldrechner zu übernehmen. Die Winkereinheit von Horizontal und Vertikalwinkel ist wählbar zwischen Grad und Gon. Die kleinste Ableser-Einheit beträgt 20 cc oder 10". Die Reichweite des Distanzmessers beträgt, bei guten Bedingungen und Einzelprisma, ca. 600 m. Die Genauigkeit liegt bei $\pm (5 \text{ mm} + 5 \text{ ppm})$, die Messdauer beträgt bei der Einzelmessung 2,6 sec. Die Totalstation CTS-2 überzeugt besonders durch das günstige Preis-/Leistungsverhältnis. Ihr Einsatz kann überall dort erfolgen, wo nicht unbedingt die hohe Genauigkeit der Grundbuchvermessung gefordert, jedoch nicht auf rationelles Arbeiten verzichtet werden will. Ein ideales Einsatzgebiet für den CTS-2 ist beispielsweise die Aufnahme des Leitungskatasters.

Fisba-Optik AG

Rorschacherstr. 268, CH-9016 St. Gallen
Telefon 071 / 35 21 21

VSVT-Zentralsekretariat: ASTG secrétariat central: ASTC segretariato centrale:

Schlichtungsstelle
Office de conciliation
Ufficio di conciliazione
Marja Balmer
Gyrtschenstrasse 61
3400 Burgdorf
Telefon und Telefax: 034 / 22 98 04

Stellenvermittlung

Auskunft und Anmeldung:
Service de placement
pour tous renseignements:
Servizio di collocamento
per informazioni e annunci:

Alex Meyer
Rigiweg 3, 8604 Volketswil
Tel. 01 / 820 00 11 G
Tel. 01 / 945 00 57 P